

Département d'Ille-et-Vilaine

Commune de La Chapelle du Lou du Lac

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'institution de la servitude	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 25/03/1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM 35
A5	Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité par conventions amiables. En cas de désaccord, elles doivent être reportées au PLU, faute de quoi elles deviennent inopposables au tiers.		Commune et syndicat
AC1	Servitudes de protection des Monuments historiques	Inscription MH par arrêté du 11/05/2009	Eglise paroissiale Saint-Loup	DRAC - UDAP
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Arrêté préfectoral du 16/12/2020	Captage de la Saudrais	ARS
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé	Accord amiable en application du décret du 06/10/1967 ou arrêté préfectoral du 11/06/1970 modifié Arrêté préfectoral du 19/01/2017	Canalisation de transport de gaz Zones de danger aux abords des canalisations de transport de gaz	GRT gaz Pôle d'exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme – site de Nantes 10, quai Emile Cormerais CS 10002 44801 SAINT-HERBLAIN DREAL Bretagne
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06/10/1967 ou arrêté préfectoral du 11/06/1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution	ENEDIS 64 boulevard Voltaire CS 76504 35 065 RENNES Cedex

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'institution de la servitude	Observations	Service gestionnaire
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et circulaire du 25/07/1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grévées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation + LF R57	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA/Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex